

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2016

Le Maire ouvre la séance à 20h30.

Membres présents : Laurence FORTIN, Robert CHOQUER, Noël FOREST, Valérie FAVE, Nathalie AYISSI JEZEQUEL, Jean François GUILLEMETTE, Armelle FUR, Rachel PERES, Claudie LE GALL, Sandrine GONTHIER, Jérémy PERSON, Caroline BREMOND FOREST, Dominique OLAYA, Hervé LE DU, Erwan COLLEC.

Membres excusés ayant donné procuration : Pierre LEBALLEUR, Gwénaëlle LE DUFF, Jonathan LIZIARD et Jean Paul ABIVEN sont excusés.

Le PV de la réunion du 4 juillet 2016 est adopté à l'unanimité. Caroline BREMOND FOREST est nommée secrétaire de séance.

I – Finances : décisions budgétaires modificatives

Le maire informe le conseil qu'il y a lieu de modifier les autorisations budgétaires 2016 pour boucler l'exercice sereinement. En fonctionnement, il est proposé d'abonder les charges de personnel de 20 000€, qui s'équilibreront en recettes par des remboursements sur charges de personnel.

En investissement, il est proposé d'inscrire 8 155€ supplémentaires en dépenses et en recettes pour tenir compte des dépenses à venir.

Accord unanime du conseil municipal.

II – Ressources humaines : fixation de journées de repos collectif

Le maire propose de fixer des jours de repos collectif pour le personnel chaque année en fonction du calendrier. Pour l'année 2017, par exemple, il est proposé de fermer l'ensemble des services le lundi 2 janvier et le lundi 14 août 2016.

Accord unanime du conseil.

III – Affaires scolaires

1) Point sur la rentrée scolaire : Dominique OLAYA fait le point sur la rentrée scolaire. Elle s'est déroulée dans de bonnes conditions. 85 enfants sont inscrits en maternelle, et 110 élèves en élémentaire. Ils sont répartis comme suit :

Ecole maternelle :	TPS/PS : 20	PS/MS : 19	MS/GS : 23	Bilingue : 23	
Ecole primaire :	CP : 22	CE1 : 21	CE2 : 26	CM1 : 22	CM2 : 19

Les premiers conseils d'école ont été constructifs. Une nouvelle association, *Solitap*, a vu le jour. Le président est Roland Fur. Elle aura pour but d'accompagner les temps d'activités périscolaires pour des activités ponctuelles.

2) Service civique : 5 candidatures sont parvenues en mairie. 2 candidats ont été sélectionnés. C'est Hugo LADAN qui a été retenu. Sa mission démarrera le lundi 26 octobre et durera 8 mois, à raison de 24 heures par semaine. Pierre LEBALLEUR sera le tuteur du volontaire. La mission consistera en un accompagnement à la vie des services périscolaires.

IV – Vie associative

Adoption du règlement intérieur de la salle de sports : Valérie FAVE présente le projet de règlement de la salle : plusieurs points y sont abordés : les usagers, les conditions d'utilisations, les plannings d'occupation, la sécurité...etc. Après délibération sur le contenu du règlement, il est demandé de le faire appliquer dans les deux salles (petite et grande). Concernant les usagers, en dehors des autorisations classiques, comme celles qui sont données aux associations ou aux enseignants, toute autre demande devra rester soumise à l'approbation du maire.

Le règlement est adopté à l'unanimité. Il sera affiché dans les deux salles.

Point sur les dernières réunions :

Forum des associations du 3 septembre : 23 associations étaient présentes au rendez-vous. Cette rencontre fut l'occasion d'enregistrer de nouvelles inscriptions et de permettre aux nouveaux membres de faire connaissance.

Réunion du 19 septembre : cette rencontre avec les associations avait pour objectif de fixer les dates des différentes manifestations 2016/2017 et de planifier la réservation des salles.

Réunion du 12 octobre : plusieurs associations étaient présentes à cette réunion, qui avait pour thème l'organisation de la fête médiévale. Une quinzaine de personnes se sont portées volontaires pour organiser cette fête. Une association sera probablement créée pour porter ce projet. La date retenue est le 8 juillet 2017. A suivre.

V – Maison du patrimoine

Point sur les travaux en cours : Noël FOREST informe que les travaux ont démarré le 6 septembre 2016. Ils s'étaleront jusqu'au mois d'avril. Lors des sondages, les murs souterrains mis à jour ont fait penser que l'enceinte du château était beaucoup plus grande que celle imaginée par les archéologues et les historiens. Ces découvertes ont ralenti le démarrage du chantier et vont certainement perturber le lot « VRD ». La fin du programme est prévue pour avril/mai 2017.

Laurence FORTIN, ajoute que les travaux de scénographie avancent désormais assez vite. Elle remercie l'ensemble du comité de pilotage pour le travail fourni et plus particulièrement Andrée LE GALL SANQUER, présidente de l'association Dourdon de LANDERNEAU, qui, grâce à ses connaissances et à son expérience, arrive à coordonner les travaux. Elle intervient aux côtés de Cyrille PAIN, scénographe et des représentants de la DRAC, du Conseil Départemental, de la communauté de communes, et des différentes personnes qui ont travaillé et publié sur le château de LA ROCHE MAURICE.

Assurance Dommage Ouvrage : 3 cabinets d'assurances ont fait une proposition : DMA de Lorient, SMABTP de Guipavas, SFS de Brest. La proposition la plus intéressante est celle de DMA, pour un coût de 2.927,22€. Elle comprend l'assurance dommage ouvrage, les garanties complémentaires (bon fonctionnement des équipements, dommages immatériels consécutifs, garantie aux existants...). Accord du conseil pour traiter avec DMA.

VI – Recensement de la population :

Il se déroulera du 19 janvier 2017 au 18 février 2017. Il sera possible de se faire recenser sur INTERNET. Lucie GABARD a été désignée coordonnateur communal par arrêté municipal. Trois, voire quatre agents recenseurs seront à recruter : une annonce est diffusée actuellement dans les journaux locaux. La rémunération incombera à la commune.

VII – Police municipale : Signature d’une convention pour la capture des animaux errants

Une convention a été signée avec la société «Doudog» de LA MARTYRE, pour la capture, le ramassage, le transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique et le ramassage des cadavres d’animaux. Il s’agit d’une mise en conformité avec la loi (article L 211-22 du Code Rural). Parallèlement, un arrêté municipal a été pris pour faire appliquer cette convention et verbaliser les propriétaires.

VIII – Délibérations et questions diverses

Régularisation foncière : Dans le cadre de la construction d’une maison d’accueil spécialisée au lieu-dit « Kéraoul » par la SA HLM Les Foyers, une emprise de 470 m2 sur la voirie communale était prévue. Le conseil municipal avait déjà délibéré le 28 janvier 2016 à ce sujet mais la délibération ne précisait pas le déclassement et la désaffectation du domaine public. Il s’agit donc de régulariser cette délibération : accord du conseil.

Régies de recettes : Les régies de recettes de la commune existent depuis plusieurs années pour les locations de salles, photocopies... etc. Il y a lieu de les modifier pour tenir compte des nouveaux produits vendus par la collectivité, à savoir : location de la remorque, location de matériel (sono, tables chaises, vaisselle...), vente de bois, impressions de documents, forfaits ménage... Le conseil municipal se prononce favorablement pour régulariser les régies de recettes communales.

En bref :

- Accord du conseil pour verser une subvention de 100€ à l’association SOLITAP, en vue de financer son assurance.
- Une participation de 1,47€ par élève sera demandée à l’avenir pour les frais de fonctionnement du RASED (Réseau d’Aide Spécialisée pour les Elèves en Difficulté) ; à suivre.
- Site internet : Il est pratiquement fini, grâce au travail de Jean Paul ABIVEN et de Cédric FUR. Il sera en ligne très prochainement et sera présenté de manière officielle.

Jérémy PERSON s’interroge sur les travaux d’étanchéité du local de Kermeur. Il craint que les travaux ne soient pas réalisés avant la fin de la garantie décennale. Laurence FORTIN lui répond que les travaux sont programmés très rapidement.

IX – Rapports d’activités

Rapport 2015 CCPLD : Le Maire présente aux conseillers le rapport annuel 2015 de la communauté de communes. Les éléments marquants ont été notamment, la pose de la 1^{ère} pierre de la salle de sports communautaire, le transfert de la compétence urbanisme, l’évolution du projet du site de Gorré Menez, la signature du contrat de territoire... Concernant le site de Gorré Menez, un débat s’instaure sur les financements de ce site, qui a connu des difficultés financières récemment.

Le rapport retrace différentes thématiques comme les travaux de la direction des moyens généraux, l’accompagnement des communes, les services à la population, le pôle technique. Les bilans des services d’assainissement sont également présentés.

La séance est levée à 22h30.